



Randonnée cycliste

3 juin 2018

Le « CCS 34 Beaulieu »

organise

« La randonnée des 3 vallées »

3 parcours de 78, 100 et 150 km

dans les vallées de la Buège, de l'Hérault et de la Vis

Départ : entre 7h30 et 9h00 - Place du village - Beaulieu - Café au départ

Ravitaillements : 1 sur le circuit court et 2 sur les autres - Boisson à l'arrivée

Participation : 8€ avec lot pour tous // 10€ non licenciés

Animations :

Stand vélo « **Castries Cycles** »

Animation par la « **Prévention routière 34** »

Stand voiture « **SKODA** »

Stand « **CCS 34 Beaulieu** »

Et pot de l'amitié !

Organisée dans le cadre du **Pro Tour Héraultais**



Castries Cycles se trouve à : l'Aube Rouge - 34170 Castelnau le Lez - Tél: 09 51 22 78 59

Challenge « SKODA »

Les 3 clubs, ayant effectué le plus de km au total de ses participants et sur les 3 parcours, seront récompensés.

La « randonnée des enfants »

pour les enfants accompagnés par les parents, encadrés par le club (gratuite)

Départ 11h00 place du village

Contacts : Fred au 06 18 66 16 12 ou fderuschi@wanadoo.fr

Site : <https://ccs34beaulieu.wixsite.com/ccs34>



Saint Jean de Védas



Saint Jean de Védas



et la FSGT 34, la ville de Beaulieu, Hérault Sport



Club Cycliste Solidarité 34 Beaulieu

CCS – 34 Beaulieu

« *La Randonnée des 3 vallées* »

Randonnée cyclotouriste

Dimanche 3 juin 2018

Beaulieu

Règlement

Cette randonnée n'est pas une course : aucun temps, ni classement ne sera effectué. A leur arrivée, les participants doivent se présenter aux organisateurs.

Les cyclistes, licenciés ou non, peuvent participer à condition de souscrire à une assurance « organisation FSGT » à la journée.

Cependant, les non-licenciés doivent procurer un certificat médical de pratique du cyclisme. Les mineurs doivent, soit être accompagnés d'un adulte responsable (déclaration à

l'inscription) soit être munis d'une autorisation parentale

Les participants sont considérés comme en excursion

personnelle, mais le port du casque est rendu obligatoire par les organisateurs par souci de protection.

L'assurance personnelle des participants fera fonction en cas d'accident. Les participants doivent respecter le code de la route et suivre les itinéraires définis sur les cartes de route qui leur sont remises au départ.

Le respect de la nature et des villages traversés est une priorité

En cas d'urgence, joindre les secours 115

et l'organisateur : 06 18 66 16 12